

# Normes de santé pour les animaux aquatiques : les obstacles à leur mise en œuvre

L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) élabore et met à jour des normes internationales pour l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux aquatiques dans le monde. Ces normes aident les Membres à prévenir et à contrôler la propagation des maladies des animaux aquatiques et contribuent à garantir la sécurité du commerce des animaux aquatiques et de leurs produits.

Toutefois, leur mise en œuvre effective par les Membres reste difficile.

En 2021, l'OMSA a lancé sa [stratégie pour la santé des animaux aquatiques](#), qui vise à améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde.

Dans le cadre de cette stratégie, une enquête a été menée pour identifier les obstacles rencontrés par les Membres dans la mise en œuvre des normes de l'OMSA, y compris celles liées à la déclaration des maladies.

**65%** des Membres ont répondu au questionnaire



avec des variations régionales allant de

**58%** au Moyen-Orient

et

**75%** en Asie et dans le Pacifique

## Le manque d'éducation et de renforcement des capacités a un impact négatif sur la mise en œuvre de toutes les normes

Parmi les Membres ayant répondu



ont indiqué que l'éducation pour les services de santé des animaux aquatiques est inadéquate



ont fait état d'un manque de formation initiale



affirme qu'il n'y a pas de formation continue et que l'accès au matériel de formation n'est pas disponible

### Forte association statistique

entre la déclaration d'une formation inadéquate et le nombre d'obstacles majeurs à la mise en œuvre des normes internationales.

Le renforcement des capacités des services de santé pour les animaux aquatiques et les activités de formation sont des priorités essentielles pour améliorer la mise en œuvre des normes, avec d'importantes variations géographiques.

Les thèmes à privilégier dans le cadre du renforcement des capacités sont les suivants :

Surveillance, détection, diagnostic et notification des maladies



Analyse des risques



Prévention et contrôle des maladies



## Parmi les Membres ayant répondu

Les maladies des animaux aquatiques ne sont pas suffisamment signalées



Seule **la moitié** des Membres ont estimé que leur notification des maladies des animaux aquatiques à l'OMSA était faite dans les temps et de façon exhaustive

Les systèmes de surveillance ciblés sont rares



Près de **80 %** des Membres disposent d'un système de surveillance passive. Les systèmes de surveillance ciblés sont rares (de **28 %** à **4 %** selon les maladies)

L'existence d'une législation ou d'une réglementation nationale conforme aux normes de santé des animaux aquatiques de l'OMSA est limitée



**1/3** des Membres n'ont pas de législation nationale sur les mesures commerciales, les procédures d'importation et d'exportation et la certification sanitaire équivalente aux normes de l'OMSA.



Près de **la moitié** des Membres n'ont pas de législation sur la prévention et le contrôle des maladies, la surveillance et la notification, le diagnostic, l'analyse des risques ou l'utilisation d'antimicrobiens.



Environ **2/3** des Membres n'ont pas de législation sur le bien-être des poissons d'élevage.

## Principaux obstacles

- Manque de ressources et de capacités
- Impact injustifié de la notification sur le commerce international/régional
- Manque de priorisation
- Manque de connaissances sur l'obligation de notification ou les procédures de notification de l'OMSA

- Manque de capacité de diagnostic en laboratoire
- Manque de législation nationale

- Absence de priorisation politique
- Manque de capacités et de ressources

## OMSA

## Membres de l'OMSA

## Recommandations

- Promouvoir et défendre l'utilisation des [évaluations PVS des services de santé des animaux aquatiques](#).
- Soutenir la capacité de diagnostic par l'intermédiaire du réseau de l'OMSA et des centres de référence.
- Promouvoir des programmes de surveillance coordonnés au niveau régional par la mise en place de réseaux régionaux pour la santé des animaux aquatiques.
- Renforcer et développer les activités d'intelligence épidémique de l'OMSA concernant les maladies des animaux aquatiques, notamment en évaluant l'exhaustivité des informations de WAHIS relatives à la santé des animaux aquatiques.
- Élaborer et coordonner des activités de renforcement des capacités (modules d'apprentissage en ligne, surveillance et systèmes de surveillance, notification des maladies des animaux aquatiques, boîte à outils pour les points focaux pour les animaux aquatiques, webinaires).
- Continuer à soutenir l'élaboration de nouvelles normes scientifiquement fondées et la révision des normes existantes, en consultation avec les Membres.
- Développer du matériel de communication pour plaider en faveur de la surveillance, de la détection et de la notification des maladies des animaux aquatiques.

- Renforcer la législation nationale en matière de santé des animaux aquatiques (par exemple, élaboration d'une liste nationale des maladies des animaux aquatiques à déclaration obligatoire au niveau national, identification des maladies prioritaires).
- Renforcer les capacités, les performances et la qualité de diagnostic des laboratoires nationaux.
- Identifier les laboratoires nationaux susceptibles d'être accrédités en tant que laboratoires de référence de l'OMSA ou de participer à des projets de jumelage de laboratoires.
- Investir davantage de ressources pour améliorer la capacité de surveillance nationale des maladies des animaux aquatiques et renforcer la coordination avec les pays voisins afin d'améliorer la surveillance régionale et le partage d'informations.
- Améliorer l'intelligence épidémique dans le pays grâce à une surveillance rigoureuse basée sur les événements et à la collecte et au partage de données avec les communautés locales, les agents de santé des animaux aquatiques et les vétérinaires locaux.
- Investir dans la formation et le renforcement des capacités des services de santé des animaux aquatiques.

Remerciements : l'OMSA tient à remercier tous ses Membres, Délégués, points focaux nationaux et autres responsables gouvernementaux qui ont répondu aux questionnaires. Sans leur contribution, les connaissances et les idées présentées dans ce rapport n'auraient pas été possibles. Nous souhaitons également remercier l'ensemble du personnel du siège de l'OMSA et des représentations régionales et sous-régionales qui ont contribué à la rédaction de ce rapport.



World Organisation for Animal Health  
Founded in 1924

Organisation mondiale de la santé animale  
Fondée en 1924

Organización Mundial de Sanidad Animal  
Fundada en 1924